

L'OPINION PUBLIQUE.

“Veritas Prævalebit.”

VOL. I.

VENDREDI, 13 JANVIER, 1893.

No. 5.

L'OPINION PUBLIQUE.

Toute remise d'argent devra se faire par lettre enregistrée ou par mandat postal.

*Bureaux de rédaction, 809, Bâtisse New-York Life.
“ d'administration, 715, “ “ “ “*

Boîte de poste, No. 2071, Montréal.

ENTRE NOUS.

Puisque Dieu l'a voulu, c'est qu'ainsi tout est mieux :
Plus de clarté peut-être aveuglerait nos yeux.
Souvent la branche casse où trop de fruit abonde.
Que deviendrions-nous si, sans mesurer l'onde,
Le Dieu vivant, du haut de son éternité,
Sur l'humaine raison versait la vérité ?
Le vase est trop petit pour la contenir toute.
Il suffit que chaque âme en recueille une goutte.

Je constate que les journaux puisent abondamment dans l'*Opinion Publique*. Ne serait-il pas juste, au moins, de lui en donner crédit, chaque fois qu'on reproduit ses paragraphes éditoriaux ou ses articles? C'est ce que je fais, invariablement, quand j'emprunte à mes confrères de la presse.

L'élection de l'Islet a été conduite avec énergie par les deux partis. Ce comté a ceci de bon qu'il ne vend pas et que les électeurs, libéraux comme conservateurs, votent, une élection après l'autre, selon leurs principes politiques. Si ce fait ne prouve pas toujours en faveur de l'intelligence des électeurs, il établit, en tous cas, qu'on a là-bas le respect des obligations qu'un partisan doit remplir envers ses chefs.

A un point de vue tout personnel, je suis heureux de l'élection de M. Tarte. Le rédacteur du *Canadien* a eu une carrière trop accidentée pour qu'il croie, lui-même, que tous ses amis politiques d'hier soient nécessairement avec lui aujourd'hui ; mais, personnellement, il est un homme charmant : gai causeur, esprit fin, ayant le cachet que donne invariablement une intelligence primesautière, cultivée et originale. En parlement, il ne pourra que jeter du crédit sur la province de Québec, dans l'esprit de ceux qui jugent les hommes sans chercher, dans les contradictions dont la nature humaine est remplie, à préjuger leur opinion. D'autre part, notre race ne peut que gagner en influence à avoir des hommes vraiment intelligents.

Le choix du candidat conservateur avait été malheureux. M. Dionne est un excellent garçon, mais il ne possède pas le prestige qu'il faut pour gagner un comté difficile. D'ailleurs, supporté par sir Adolphe, c'était assez pour faire douter de son succès. Le ministre des

postes peut compter cinq défaites contre une victoire dans son passé politique. Voilà le parti conservateur réduit à cinq comtés sur vingt-trois dans le district de Québec.

Comprendra-t-on ce que je disais, la semaine dernière, que “ sir Adolphe est un inutile, dont nous payons l'entretien sans savoir pourquoi ” ?

L'honorable M. Taillon a déclaré, dans son discours-programme, que, dans son opinion, le conseil législatif est un corps utile,—qu'il doit être maintenu, mais que l'on en réduira le coût. M. Taillon n'est pas seul de cette opinion ; mais s'est-il demandé si la province de Québec est en faveur du maintien ou pour l'abolition de cette chambre ? . . . Il ne peut y avoir d'hésitation sur ce point : la grande majorité des électeurs sont pour son abolition,—non pas seulement parce qu'elle coûte cher, mais surtout parce qu'elle est généralement formée d'hommes dont l'intelligence, le patriotisme et l'expérience ne peuvent être acceptés comme si élevés qu'ils puissent servir de contrôle et de correctif aux hommes qui composent la députation. Le conseil n'a plus la confiance du public. Et puis, dans un pays démocratique comme le nôtre, n'ayons donc que des corps électifs : tout pouvoir vient du peuple, et le peuple doit être en position de changer périodiquement, comme de nommer ses représentants, à quelque corps qu'ils appartiennent.

Si donc M. Taillon veut être l'interprète des vœux de la population, il reconsidérera, dès que les circonstances politiques le permettront, sa décision à cet égard.

D'ici là, il n'y a aucune raison pour qu'il ne fasse pas de cette question une question libre, et il n'y a rien qui empêche M. Morris, ou un autre député, de présenter une motion pour l'abolition du conseil législatif.

Un de mes collaborateurs m'écrit :

Ne serait-il pas opportun, pour le Canada, d'enlever les droits douaniers sur les objets que nous ne pouvons manufacturer, et de ne garder qu'un tarif de protection modérée pour les industries en existence ?

Le Canada, donnant la libre entrée de son territoire aux produits de l'industrie européenne, deviendrait le grand comptoir des Etats-Unis. Nos lignes de steamers et nos voies ferrées prendraient un développement fabuleux. Des milliers d'Américains viendraient acheter au Canada. Ce serait immédiatement donner aux affaires une impulsion dont nos banques, nos commerçants et les classes ouvrières et agricoles bénéficieraient abondamment.

L'Opinion Publique a commencé une croisade en faveur de l'indépendance et ouvrira ses colonnes à toute communication de nature à en promouvoir les